

PV n° 01 du 3 juillet 2018

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2017-2018

Réunion du 02/06/2018 à 20 h 00 au District à Cahors

Présents :

- ✓ RAYNAL Marie Laure
- ✓ FAGES Roger
- ✓ GOUTAL Guy
- ✓ BRUEL Jean Claude
- ✓ LOUIS Dominique
- ✓ LAPLACE Daniel
- ✓ CAZARD Francis

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 08/02/2018
2. Clubs non en règle avec le statut de l'Arbitrage au 30/06/2018

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévu par l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue Occitanie de Football.

1. Approbation du PV du 08/02/2018 à l'unanimité des présents
2. Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage au 30/06/2018.

Excellence :

120 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4)

Autres divisions

50 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et, multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4).

CLUBS SENIORS :

NOM DU CLUB	N°CLUB	NIVEAU EQUIPE 1	Oblig.	NBRE D'ANNEE d'infraction	NBRE ARBITRE	NBRE MUTES
FC CAUSSE SUD 46	552657	1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
FC DE GREALOU	533064	1ERE D DISTRICT	1	3	0	-6
US CARDAILLACOISE	531287	1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
CAPDENAC UXELLO FC	537926	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
COMIAC	530488	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
FRAYSSINET	540126	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
LABATHUDE FC	531282	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	4	0	-6
LAPOPIE OLYMPIQUE	580907	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	3	0	-6
MAUROUX	552545	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	3	1	-6
TEYSSIEU FC	532294	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	-4
THEDIRAC FC	546315	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	5	0	-6
CAZALS MONTCLERA FC	525809	PROMO EXCEL DISTRICT	1	1	0	-2
ENT BLEUETS LENDOU MONTCUQ	544816	EXCELLENCE SENIOR	2	1	0	-2
ENT S DE ST GERMAIN	521349	EXCELLENCE SENIOR	2	1	1	-2
ENT SOUILLAC CRESSENSAC GIGNAC	553195	EXCELLENCE SENIOR	2	1	1	-2
FC BEGOUX ARCAMBAL	550921	EXCELLENCE SENIOR	2	2	1	-4
FC DU HAUT QUERCY	541254	EXCELLENCE SENIOR	2	1	1	-2
FC QUERCY BLANC	546382	EXCELLENCE SENIOR	2	1	1	-2

ECOLES DE FOOTBALL :

EF CAUSSE SUD	551698	DISTRICT	1	1	0	-2
EF FOOT AZUR	546115	DISTRICT	1	4	0	-6

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée. La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

Clubs de ligue : l'examen de leur situation est fait par la CRSA

La Présidente de la CDSA
Marie Laure RAYNAL

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES CLUBS - DERNIER RAPPEL :

Les clubs de BEDUER ; BOISSIERES ; COMIAC ; HAUTE BOURIANE ; LISSAC ET MOURET ; MIERS ; SALVIAC ; SEGALA FOOT ne sont pas venus chercher leurs licences au District du Lot de Football. Vous pouvez encore, aux heures d'ouvertures du secrétariat, venir les récupérer jusqu'à jeudi 5 juillet au soir et dans le cas contraire, elles vous seront envoyées par courrier postal dès vendredi matin.

L'adresse de la Commission des Jeunes : jeune@district-foot-lot.fff.fr est **SUPPRIMEE**.
Pour la saison 2018/2019, tous les courriels concernant cette Commission devront être envoyés à l'adresse suivante : secretariat@district-foot-lot.fff.fr

Concernant la Commission Technique, veuillez transmettre vos courriels à l'adresse fabien.vidal@district-foot-lot.fff.fr

COMMISSION DES FINANCES

RAPPEL – URGENT :

Les clubs n'ayant pas réglé leurs sommes dues doivent le faire dans les meilleurs délais sous peine de non prise en compte de leurs engagements pour la saison 2018/2019.

Merci de faire le nécessaire le plus rapidement possible.